

Loblaw^{MD}

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

2006

NOTICE ANNUELLE

13 mars 2007

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

NOTICE ANNUELLE 2006

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	3
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	4
Constitution.....	4
Relations intersociétés	5
ÉVOLUTION D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ.....	5
Stratégies et nouvelle équipe de la haute direction.....	5
Chaîne d'approvisionnement	6
Questions en matière d'emploi et de relations du travail.....	6
Autres activités de restructuration	6
Rendement financier	7
Articles et services	7
Programme de marques contrôlées	8
Services financiers	8
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	9
Activités de la société	9
Divisions géographiques et enseignes	10
Situation concurrentielle	11
La clientèle.....	12
Articles et services	12
Propriété intellectuelle	13
Chaîne d'approvisionnement	13
Saisonnalité.....	14
Activités à l'étranger.....	14
Salariés.....	14
Octroi de prêts.....	14
Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité	14
Soutien à la collectivité.....	15
Innocuité des aliments et étiquetage	15
Protection de la vie privée et comportement éthique.....	15
Risques et gestion des risques.....	16
COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES.....	16
Capital-actions, actions ordinaires	16
Volume et cours des actions ordinaires	17
Notation financière (normes canadiennes).....	17
DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES	19

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION.....	20
ACTIONS EN JUSTICE.....	23
OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES.....	24
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES.....	24
EXPERTS.....	24
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	24
HONORAIRES DE VÉRIFICATION EXTERNE.....	25
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	26
ANNEXE A – CHARTE EXPOSANT LE MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Cette notice annuelle contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction lesquelles sont comprises dans les présentes en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, aspirations, stratégies, croissance future potentielle, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs sont généralement, mais pas toujours, désignés par des mots ou expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de » et d'autres expressions semblables.

Ces énoncés prospectifs ne sont pas des garanties, mais seulement des prévisions. Bien que la société estime qu'ils reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs, une augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée de nouveaux concurrents et de l'expansion des concurrents actuels, des changements dans les stratégies d'établissement des prix de la société ou de ses concurrents, la capacité de réaliser les économies et les réductions des coûts prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration, de liquidation des stocks et d'autres mesures de simplification et réduction des coûts, la capacité de mener à terme, de façon réussie et en temps opportun, les plans de restructuration, la mise en œuvre de stratégies et le lancement de produits novateurs, les changements dans les marchés des stocks à liquider et la variation de la valeur de réalisation prévue et des coûts associés à la liquidation et les coûts imprévus, accrus ou réduits associés aux mesures annoncées, y compris ceux liés aux coûts de rémunération, les relations de la société avec ses salariés, le résultat des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications des exigences réglementaires qui concernent les activités actuelles ou futures de la société, les changements dans les impôts à payer de la société, qu'il s'agisse de modifications des lois fiscales ou des cotisations futures, la performance de ses fournisseurs indépendants, les événements touchant la santé publique, la capacité de la société d'attirer et de retenir des dirigeants clés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. Le calcul de la charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition dont fait état la présente notice annuelle repose sur une estimation de plusieurs variables, notamment, mais sans en restreindre la portée, les multiples du marché, les prévisions concernant les ventes et les bénéfices futurs, les immobilisations, les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux et la juste valeur des actifs et passifs faisant l'objet de l'évaluation. La société prévient le lecteur que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs que contient la notice annuelle sont les suivantes : conjoncture généralement conforme aux prévisions, habitudes de consommation raisonnablement conformes aux tendances historiques, aucune augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée sur notre marché de nouveaux concurrents importants ni de l'expansion majeure et inattendue des concurrents actuels, aucun changement important des stratégies de prix de la société ni de celles de ses concurrents; offre de nouveaux produits novateurs par la société et mise à exécution des stratégies de celle-ci comme il était prévu, réalisation des économies et des réductions de coûts comme il était prévu, exécution efficace et en temps opportun des activités de restructuration continue, conformité aux prévisions des coûts associés à la liquidation des stocks, hypothèses de la société à l'égard des coûts de rémunération moyens et du nombre moyen d'années de service des salariés touchés par les mesures de simplification généralement conformes à la réalité, aucun changement significatif quant à l'approche de la société visant ses activités de restructuration en cours, aucun surstock important dans la chaîne d'approvisionnement de la société, aucun arrêt de travail majeur et performance des fournisseurs indépendants conforme aux attentes.

Ces estimations et hypothèses pourraient changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant l'environnement concurrentiel ou la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. La société prévient le lecteur que la liste de ces facteurs et autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, de temps à autre, auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, y compris dans la section Risques et gestion des risques du rapport de gestion inclus dans le rapport annuel 2006 de la société.

Les investisseurs éventuels et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas s'y fier de façon induite. Les énoncés prospectifs que contient cette notice annuelle sont faits en date de la présente notice et la société renonce à toute obligation ou intention de les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs se produisent ou non. La société ne peut garantir que les résultats ou événements prévus se réaliseront.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente notice annuelle sont à jour au 30 décembre 2006. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Constitution

Les Compagnies Loblaw limitée a été constituée en société le 18 janvier 1956, bien que certaines parties de cette entreprise aient été fondées avant 1900. Elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au moyen d'un certificat de prorogation daté du 7 mai 1980. Le siège social de la société est situé au 22, St. Clair Avenue East, Toronto (Ontario) Canada M4T 2S7. L'administration centrale et centre de soutien aux magasins de la société est situé au 1, President's Choice Circle, Brampton, Canada L6Y 5S5.

Relations intersociétés

Les Compagnies Loblaw limitée est une société holding qui exerce ses activités par l'entremise de ses filiales. On trouvera ci-dessous une liste des filiales de la société qui exercent les principales activités de la société. Dans chaque cas, la société possède directement ou indirectement 100% des titres avec et sans droit de vote. Dans la présente notice annuelle, Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont collectivement appelées « la société ».

Filiale	Territoire de constitution
Atlantic Wholesalers Ltd.	Nouveau-Brunswick
Fortinos Supermarket Ltd.	Ontario
Glenhuron Bank Limited	Barbade
Kelly, Douglas & Company, Limited	Colombie-Britannique
Loblaw Brands Limited	Canada
Loblaw Financial Holdings Inc.	Ontario
Les Propriétés Loblaw limitée	Ontario
Loblaw Properties West Inc.	Canada
Loblaws Inc.	Ontario
Loblaws Supermarkets Limited	Ontario
National Grocers Co. Ltd.	Ontario
La Banque le Choix du Président	Canada
Provigo Distribution Inc.	Québec
Provigo Inc.	Québec
Propriétés Provigo limitée	Canada
Provigo Québec Inc.	Québec
Westfair Foods Ltd.	Ontario
Zehrmart Inc.	Ontario

ÉVOLUTION D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

L'évolution de Loblaw au cours des trois dernières années a poursuivi une philosophie de transformation de la société dans le but de la rendre à long terme véritablement concurrentielle.

Stratégies et nouvelle équipe de la haute direction

L'exploitation de la société a fait l'objet au cours de 2006, d'importants changements notamment au chapitre du leadership de la société. Galen G. Weston a été nommé président exécutif du conseil d'administration (le « conseil ») de la société, Mark Foote est devenu président et chef de la mise en marché et Allan L. Leighton s'est joint à titre de vice-président du conseil. Au début 2007, Dalton Philips s'est joint à la société à titre de chef de l'exploitation et William M. Wells a été nommé chef de la direction financière de la société à compter d'avril 2007. L'équipe de direction a entrepris au cours du dernier semestre une revue des principes-moteurs de l'entreprise de la société, notamment l'offre de

produits frais, la mobilisation optimale des salariés, le rendement des principes fondamentaux du commerce de détail et la satisfaction de la clientèle.

La nouvelle direction est en train de simplifier l'organisation en définissant de façon plus claire la responsabilisation, éliminant les doublons et établissant des mécanismes normalisés, simples et efficaces. La société a également planifié et mis en œuvre une organisation transitoire qui met l'accent sur la mise en valeur des mécanismes redéfinis ainsi qu'une structure réduite de gestion.

La société met l'accent sur la simplification de sa structure organisationnelle, l'amélioration des principes fondamentaux de la vente au détail comme la mise en valeur de la clientèle et l'offre de produits, l'innovation à titre d'avantage concurrentiel de même que l'exécution du « plan stratégique de croissance » de la société.

Chaîne d'approvisionnement

En 2005, la société a entrepris une importante restructuration de son réseau de la chaîne d'approvisionnement afin de mettre en place un système logistique à l'échelle nationale. Lors de la conversion des systèmes, des difficultés sont survenues produisant un effet négatif quant à l'approvisionnement en magasins de produits de pharmacie et articles d'usage courant. De plus, des complications sont survenues lors de la phase de démarrage d'un nouveau centre d'entrepôt et d'approvisionnement, détenu et exploité par un tiers, pour distribuer dans l'est du Canada des articles d'usage courant et certains produits de parapharmacie principalement des produits de soins et de santé.

En 2006, la société a poursuivi ses efforts de restructuration des fonctions du réseau de la chaîne d'approvisionnement. Cela s'est avéré plus complexe et coûteux que prévu en raison en partie des facteurs décrits ci-dessus. À la fin 2006, le réseau de la chaîne d'approvisionnement s'est stabilisé entraînant des niveaux de service d'approvisionnement améliorés.

Également en 2006, dans le cadre de son examen des niveaux des stocks, la direction de société a isolé des surstocks principalement dans les articles d'usage courant et a décidé de procéder à la liquidation de ces stocks et a retenu les services d'un tiers pour l'assister dans cette démarche.

Questions en matière d'emploi et de relations du travail

En 2006, une nouvelle convention collective de quatre ans a été négociée et ratifiée avec les membres de la section de l'Ontario de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce. L'entente permet à la société de convertir en Ontario, 44 magasins soit sous l'enseigne *Real Canadian Superstore* soit en magasins d'alimentation offrant des conditions de travail équivalentes et lui procure la souplesse nécessaire pour investir dans de la main-d'œuvre supplémentaire au besoin.

Autres activités de restructuration

En 2005, la société a doté ses bureaux d'une nouvelle administration centrale nationale et d'un nouveau centre de soutien aux magasins à Brampton (Ontario). La société a consolidé ses affaires dans plusieurs bureaux régionaux et a muté le groupe de marchandisage des articles d'usage courant de Calgary (Alberta) à l'administration centrale nationale et centre de soutien aux magasins.

Au cours du quatrième trimestre 2006, dans le cadre de l'évaluation de l'exploitation des magasins, la direction a approuvé le plan de fermeture de 19 magasins du Québec dont le rendement était

insatisfaisant, principalement sous l'enseigne *Provigo*, de huit magasins de la région de l'Atlantique et de 24 points de vente en gros. Il est prévu que la fermeture de ces magasins sera complétée en 2007.

Au début 2007, la société a approuvé et annoncé la restructuration de ses activités de mise en marché et d'exploitation de magasins adoptant des modes d'exploitation et de mise en marché plus simplifiés. Cette annonce a été faite à la suite d'une revue en profondeur des modes de vente au détail et de mise en marché de même que des mécanismes dans l'ensemble de la société. Il en résulte l'annonce de l'élimination de 800 - 1000 postes à l'administration centrale nationale et au centre de soutien aux magasins de même que dans les bureaux régionaux.

Rendement financier

Au cours des trois dernières années, le chiffre d'affaires total s'est accru à un taux annuel moyen cumulatif de 4,6 %. Pendant cette même période, la superficie en pieds carrés des magasins détenus par la société et des magasins franchisés s'est accrue à un taux annuel moyen cumulatif d'environ 4,4 % et 4,0 % respectivement. Le nombre de magasins détenus par la société au cours de la même période a augmenté légèrement, passant de 646 à 672. Le nombre de magasins franchisés a augmenté légèrement, passant de 397 à 405 au cours de la même période. La taille moyenne des magasins détenus par la société et celle des magasins franchisés a augmenté de 7,1 % et de 5,4 % respectivement au cours des trois dernières années, la tendance de la société étant d'avoir des magasins à plus grand format.

Au cours des trois dernières années, la société a continué à améliorer et à accroître son actif et à réinvestir dans ses actifs existants afin de positionner la société en vue d'une croissance durable. Pendant cette période, les dépenses en immobilisations cumulatives, financées par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de financement, ont totalisé 3,35 milliards de dollars répartis comme suit : 0,937 milliard de dollars pour l'exercice 2006, 1,156 milliard de dollars pour l'exercice 2005 et 1,258 milliard de dollars pour l'exercice 2004.

Au cours du dernier trimestre 2006, la société a enregistré une charge hors trésorerie de 800 millions de dollars à titre de la dépréciation des écarts d'acquisition relative à l'acquisition des entreprises de *Provigo* en 1998. Il est prévu que cette charge hors trésorerie de dépréciation des écarts d'acquisition sera, si nécessaire, ajustée au cours du premier semestre 2007.

De plus amples renseignements sur le rendement financier de la société se trouvent dans les autres renseignements déposés, incluant la section « rapport de gestion » du rapport annuel 2006 de la société. Lesdits renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi et peuvent être consultés en ligne au www.sedar.com ou au www.loblaw.ca.

Articles et services

La société est la plus grande entreprise de distribution alimentaire au Canada et un chef de file en fourniture d'articles d'usage courant, de produits de pharmacie et parapharmacie ainsi que de prestations de services financiers. L'alimentaire demeure le cœur de métier de la société. La société propose à sa clientèle quatre formats différents de magasins : magasins à grande surface, magasins conventionnels, magasins à escompte et points de vente en gros. La société poursuit une stratégie visant à accroître la rentabilité sur une base de marché par marché, en adoptant le format approprié pour ledit marché. Cette approche multiformat permet à la société de servir un plus vaste éventail de consommateurs, d'être concurrentielle dans ses prix et d'optimiser le positionnement d'articles selon les marchés qui leur conviennent. La société a pris les mesures et continuera de poursuivre ses efforts dans deux éléments clés de son offre alimentaire : perception de fraîcheur et vaste choix de produits. En 2006, la société a mis en

place des groupes d'action positive afin de développer et d'exécuter des programmes pouvant aider à assurer l'excellence de ces éléments clés.

Programme de marques contrôlées

La société propose un programme soutenu et novateur de marques contrôlées tant en alimentaire que dans les articles d'usage courant ce qui contribue à assurer des prix concurrentiels et à créer une fidélisation de la clientèle. Depuis trois ans, la société continue d'ajouter des articles à son programme de marques contrôlées qui propose actuellement plus de 7 900 articles alimentaires et d'usage courant. En 2006, plus de 2000 nouveaux articles de marques contrôlées ont été mis en marché dont plus de 1 400 nouveaux articles d'usage courant.

La société s'efforce d'offrir des articles et services centrés sous le thème « La santé, le foyer et de saines habitudes de vie ». À cette fin, la société a été un chef de file en donnant une orientation « santé » aux articles de ses marques contrôlées. La société offre un univers de produits bio certifiés fort d'environ 302 de ces produits sous le label Biologique *le Choix du Président*. En 2004, la société a lancé l'univers *Mini Chefs le Choix du Président* à l'accent choix « santé » pour les enfants. Au début de 2005, la société a introduit l'univers *Menu Bleu le Choix du Président* pour consommateurs particulièrement soucieux d'un choix « santé » et nutritionnel et offre maintenant plus de 250 pareils articles.

En avril 2006, la collection de vêtements pour adultes *Joe Style frais* a été lancée avec succès dans 40 magasins. À la fin de l'exercice, la collection de vêtements *Joe Style frais* était présente dans presque 100 magasins dans toutes les régions du pays. La société a apporté son support au lancement en relookant l'espace *Joe Style frais* au moyen d'allées plus larges, d'une caisse centrale et des cabines d'essayage. De nouveaux agencements décoratifs ainsi qu'une nouvelle signalétique ont été introduits. Au cours de 2007, la société poursuivra l'expansion de la collection *Joe Style frais* en l'introduisant dans un plus grand nombre de magasins et en mettant sur le marché la collection pour enfant.

La société a également mis l'accent sur son univers croissant d'articles d'usage courant pour la maison sous la marque *Produits MAISON le Choix du Président*. Un journal publicitaire *Produits MAISON le Choix du Président* proposant plus de 100 articles pour la maison, y compris, de cuisine, literie, bain et de décoration intérieure a été diffusé. En 2006, six numéros *Insiders Report* rejoignant plus de 10 millions de foyers, ont été diffusées par la société.

La société exploite également des postes d'essence adjacents à certains de ses magasins et depuis trois ans, la société a augmenté le nombre de ces postes d'essence dans l'est du Canada.

Services financiers

La force du programme de marques contrôlées de la société lui a également permis d'étendre sa marque *le Choix du Président* à des services financiers. Depuis son introduction en 1998, le nombre de clients qui utilisent les *Services financiers le Choix du Président* s'est accru et la gamme de services actuellement à la disposition de la clientèle inclut des comptes chèques et d'épargne, des hypothèques, des REER, des prêts et des marges de crédit. Ces services sont fournis par la division services bancaires en direct d'une importante banque à charte canadienne. La Banque *le Choix du Président*, filiale de la société, a lancé la carte MasterCard® des *Services financiers le Choix du Président* en mars 2001 dans tout le Canada, à l'exception du Québec où elle a été lancée en février 2004. Au 30 décembre 2006, environ 1,25 milliard de dollars des sommes à recevoir de sa carte de crédit avaient été titrisés et la Banque *le Choix du Président* en détenait pour 321 millions de dollars.

Par l'intermédiaire de sa filiale Agence d'assurance *PC Finance Inc.*, la société offre une assurance habitation et automobile *Services financiers le Choix du Président* dans des marchés bien spécifiques au

Canada incluant l'Ontario (mise en marché en 2004) ainsi que le Québec et l'Alberta (mise en marché en 2005 pour les deux). En 2005, la société, par l'intermédiaire de sa filiale Agence d'assurance *PC Finance Inc.*, a ajouté à ses offres d'assurance habitation et automobile, une assurance vétérinaire *Services financiers le Choix du Président* souscrite par SecuriCan General Insurance Company, disponible dans chaque province et territoire sauf le Québec et le Nouveau-Brunswick de même qu'une assurance voyage *Services financiers le Choix du Président* souscrite par American Home Assurance Company, présentement disponible dans toutes les provinces et les territoires sauf le Québec.

En fin de 2005, la société a introduit le *PC Mobile*, une gamme de services prépayés pour téléphone cellulaire et accessoires connexes. Les services *PC Mobile* sont fournis en collaboration avec Bell Mobilité®.

Des renseignements complémentaires sur les tendances affectant la société et les stratégies de la société figurent dans le rapport de gestion. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi et mis à disposition au www.sedar.com ou au www.loblaw.ca.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Activités de la société

Loblaw, une filiale de George Weston limitée, est la plus grande entreprise de distribution alimentaire au Canada et un chef de file en fourniture d'articles d'usage courant pour la maison, de produits de pharmacie et parapharmacie ainsi que de prestations de services financiers. Loblaw s'efforce de procurer aux consommateurs canadiens une destination tout sous un seul toit pour répondre à leurs besoins d'articles alimentaires et d'usage courant pour la maison. Depuis plus de 50 ans, la société approvisionne le marché canadien en articles et services novateurs par l'intermédiaire de magasins détenus par la société et de magasins franchisés et associés. Les magasins détenus par la société comprennent les enseignes suivantes : *Atlantic Superstore*, *Dominion* (pour Terre-Neuve-et-Labrador), *Extra Foods*, *Loblaws*, *Maxi*, *Maxi & Cie*, *Provigo*, *Real Canadian Superstore* et *Zehrs*, de même qu'un certain nombre de points de vente en gros exploités sous les enseignes *Cash & Carry*, *Presto* et *Real Canadian Wholesale Club*. Les magasins franchisés et associés de la société opèrent sous les dénominations sociales suivantes : *Atlantic SaveEasy*, *Fortinos*, *no frills*, *SuperValu*, *Valu-mart* et *Votre Épiciers Indépendant*. Le réseau de magasins est soutenu par 26 installations d'entreposage exploitées par la société et deux installations d'entreposage détenues par des tiers localisés partout au Canada ainsi que, lorsque nécessaire, des sites temporaires d'entreposage.

De plus, la société offre aux consommateurs des prestations de services financiers *Services financiers le Choix du Président* notamment la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président*, un programme d'assurances habitation et automobile de même qu'une assurance voyage, ainsi qu'une assurance vétérinaire *Services financiers le Choix du Président*, des services de télécommunication *PC Mobile* et un programme de fidélisation connu comme *Points PC*.

Divisions géographiques et enseignes

Pour l'exercice qui vient de se terminer, les activités d'exploitation de la société à l'échelle du Canada sont réparties comme suit :

	Magasins détenus par la société	Magasins franchisés	Magasins associés	Comptes indépendants	Entrepôts
Terre-Neuve-et-Labrador	16	7	10	483	2
Ile-du-Prince-Édouard	5	3	1	129	-
Nouvelle-Écosse	36	21	1	526	2
Nouveau-Brunswick	22	23	6	276	2
Québec	251	21	330	2 763	4
Ontario	171	262	14	98	6
Manitoba	25	5	36	864	1
Saskatchewan	33	14	24	669	2
Alberta	69	4	12	1 514	5
Territoires du Nord-Ouest	2	-	1	1	-
Yukon	1	2	-	-	-
Colombie-Britannique	41	43	16	-	2
Total	672	405	451	7 323	26

Les enseignes associées à chacun des formats de magasins de la société, se répartissent comme suit :

	Magasins détenus par la société	Magasins franchisés	Magasins associés
Magasin à grande surface			
Atlantic Superstore	53		
Dominion* (Terre-Neuve-et-Labrador)	14		
The Real Canadian Superstore	97		
Magasin conventionnel			
Atlantic SaveEasy	1	44	7
Fortinos		20	
Loblaws	91		
Provigo	80	21	4
SuperValu	1	15	7
Valu-mart		57	11
Votre Épiciers Indépendant		50	1
Zehrs	50		
Autre	2	37	282
Magasin à escompte			
Extra Foods	79	27	
Maxi	96		
Maxi & Cie	16		
No Frills		134	
Point de vente en gros			
Cash & Carry	35		139
Presto	20		
The Real Canadian Wholesale Club	37		
Total	672	405	451

* Marque de commerce utilisée sous licence

À la fin de l'exercice 2006, la taille moyenne des magasins détenus par la société et des magasins franchisés était de 57 000 pieds carrés et de 27 400 pieds carrés respectivement. La taille moyenne des magasins détenus par la société et celle des magasins franchisés a augmenté de 7,1 % et de 5,4 % respectivement au cours des trois dernières années, la tendance de la société étant d'avoir des magasins de plus grand format.

Lorsqu'elle le juge pratique, la société a pour stratégie d'acheter des terrains pour de futurs magasins. À la fin de l'exercice 2006, la société possédait 72 % des biens immobiliers sur lesquels les magasins détenus par la société sont situés, ainsi que divers biens en voie d'aménagement ou destinés à l'aménagement. Les biens immobiliers qui lui appartiennent sont essentiellement libres de toutes charges avec des prêts hypothécaires de seulement 23 millions de dollars sur un actif immobilisé total incluant les biens immobiliers, d'une valeur comptable nette d'environ 8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2006. La superficie totale des magasins détenus par la société représente approximativement 38,6 millions de pieds carrés.

Une part importante des magasins de la société est la propriété de franchisés indépendants qui les exploitent. Les franchisés passent des accords avec la société qui, règle générale, oblige les franchisés d'être approvisionnés par la société, de payer certains honoraires pour services devant être fournis par la société et pour le droit d'utilisation de certaines marques de commerce appartenant à la société. Les services offerts par la société aux franchisés comprennent : l'aménagement du magasin, programmes de mise en marché, de comptabilité, de formation du personnel et de gestion de la retraite et des avantages sociaux. Règle générale, les franchisés indépendants louent de la société le terrain et l'édifice du magasin et lorsqu'admissibles, ils peuvent obtenir un financement par l'intermédiaire d'une structure comportant des fiducies indépendantes afin de faciliter l'achat de leur inventaire et installations à demeure du magasin comprenant les objets et biens meubles fixés à demeure et équipements.

Situation concurrentielle

L'industrie du commerce de détail au Canada est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps disponible. Ces dernières années, les consommateurs ont exigé un plus grand choix, un meilleur rapport qualité/prix et une plus grande commodité.

La société est aux prises avec des concurrents non traditionnels de même qu'avec des supermarchés traditionnels. Les récents changements dans l'industrie se traduisent par l'arrivée en plus grand nombre sur le marché de concurrents non traditionnels comme les entreprises de marchandisage de masse, clubs-entrepôts, pharmacies, magasins offrant un assortiment restreint d'articles, magasins à rabais, dépanneurs et magasins spécialisés qui continuent d'accroître leurs assortiments d'articles pour y inclure ceux qui sont typiquement associés aux supermarchés traditionnels. Ces dernières années, il y a une augmentation de points de vente au détail qui traditionnellement offraient exclusivement soit des produits alimentaires, soit des articles d'usage courant, soit des articles de pharmacie et parapharmacie et qui offrent maintenant une sélection de toutes ces catégories déclenchant ce que l'industrie du commerce de détail appelle le « brouillage des canaux traditionnels ». Cette évolution de l'environnement du commerce de détail présente une problématique pour les épiciers traditionnels : le besoin de repositionner les supermarchés traditionnels soit en élargissant l'assortiment d'articles proposés soit, réciproquement, en le ciblant mieux ; la réalité des prix plus bas offerts par les enseignes à rabais et le besoin de réduire les coûts d'exploitation et de main-d'œuvre afin de maintenir le bénéfice dans un contexte de prix plus bas et de concurrence accrue.

Bien que beaucoup reste à faire quant à l'implantation des stratégies décrites ci-dessus, la société estime être en position solide par rapport à la concurrence au Canada. La société met et continuera de mettre l'accent sur le rapport valeur/prix que propose ses enseignes ainsi que sur le format de magasin approprié à chacun des marchés. De plus, son offre soutenue et novatrice de marques contrôlées favorise la fidélisation de la clientèle et assure une certaine souplesse dans l'établissement des prix par rapport aux marques nationales.

La clientèle

Les activités de la société ne dépendent ni d'un seul client ni d'un nombre restreint de clients.

Articles et services

La société a développé une gamme réussie d'articles et services de marques contrôlées qui sont vendus ou mis en marché dans les magasins détenus par la société, les magasins franchisés et associés et offerts, en quantité limitée, à certains clients indépendants. L'équipe expérimentée qui est responsable de l'élaboration de ces articles au sein de la société, travaille étroitement avec les fournisseurs à la conception et à la confection d'articles de marques contrôlées.

La société commercialise actuellement plus de 7 900 articles de marques contrôlées sous les marques incluant : *le Choix du Président*, *PC*, *le Choix du Président Biologique*, *le Choix du Président Menu Bleu*, *le Choix du Président Mini Chefs*, *sans nom*, *Joe Style frais*, *Format Club*, *VERT*, *EXACT*, *Choix de nounours* et *La vie chez soi*. En 2006, plus de 2 000 nouveaux articles de marques contrôlées ont été mis en marché dont 1400 articles d'usage courant.

Au cours des dernières années, les marques *PC* et *La vie chez soi* ont été appliquées à une sélection d'articles d'usage courant dans le cadre de l'accroissement des rayons en non alimentaire. Les produits proviennent de tous les coins du monde et sont destinés à toutes les pièces de la maison – literie, bain, cuisine, décoration intérieure et extérieure.

En mars 2006, la collection de vêtements pour adultes *Joe Style frais* a été lancée avec succès dans 40 magasins. À la fin de l'exercice, la collection de vêtements *Joe Style frais* était présente dans presque 100 magasins et dans toutes les régions où opère la société. La société a apporté son support au lancement en relookant l'espace *Joe Style frais* au moyen d'allées plus larges, d'une caisse centrale et de cabines d'essayage. De nouveaux agencements décoratifs ainsi qu'une nouvelle signalétique ont été introduits. Au cours de 2007, la société poursuivra l'expansion de la collection *Joe Style frais* en l'introduisant dans un plus grand nombre de magasins et en mettant sur le marché la collection de vêtements et accessoires pour enfants.

La société offre des prestations de services bancaires *Services financiers le Choix du Président* fournis par la division services bancaires en direct d'une importante banque à charte canadienne.

Par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président, la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président* est offerte à l'échelle du Canada. Des prestataires de services tiers se chargent des services de traitement des transactions par cartes de crédit ainsi que d'un centre d'appels (services/soutien) et de la surveillance de crédit et des fraudes pour la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président*.

Par l'intermédiaire de sa filiale Agence d'assurance *PC Finance Inc.*, la société offre une assurance habitation et automobile de *Services financiers le Choix du Président* dans des marchés bien spécifiques au Canada incluant l'Ontario (mise en marché en 2004) ainsi que le Québec et l'Alberta (mise en marché en 2005 pour les deux). Une assurance vétérinaire *Services financiers le Choix du Président* souscrite par

SecuriCan General Insurance Company, est disponible dans chaque province et territoire à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick. Une assurance voyage *Services financiers le Choix du Président* souscrite par American Home Assurance Company est présentement disponible dans toutes les provinces et les territoires à l'exception du Québec.

L'utilisation de plusieurs de ces services offerts par *Services financiers le Choix du Président* permet à la clientèle de gagner, par l'intermédiaire d'un programme de fidélisation, des points *PC* échangeables contre des articles d'épicerie et d'autres primes.

La société a introduit *PC Mobile*, une gamme de services prépayés pour téléphone cellulaire et d'accessoires connexes. Les services *PC Mobile* sont fournis en collaboration avec Bell Mobilité®.

Propriété intellectuelle

La société a instauré des procédures afin d'enregistrer ses droits de propriété intellectuelle ou de les protéger autrement, y compris les marques de commerce utilisées dans les noms commerciaux de ses magasins ou enseignes de même que ceux associés à ses programmes de marques contrôlées. Les noms commerciaux des magasins ou des enseignes sont associés à des concepts de détail précis et revêtent de l'importance tant pour les activités des magasins détenus par la société que celles des magasins franchisés. Les franchisés utilisent les noms des enseignes associés à leur programme de franchisés conformément aux accords d'octroi de licence. Les marques de commerce de la société utilisées dans le cadre de son programme de marques contrôlées sont présentées à la rubrique « Articles et services ». La propriété intellectuelle de la société comprend également les noms de domaines, les conceptions d'emballage de même que les formulations et les spécifications des produits. Les droits de propriété intellectuelle associés à l'entreprise et utilisés dans le cadre des activités de la société constituent des actifs importants et sont défendus avec vigueur. Les marques de commerce de la société figurant dans la présente notice annuelle sont présentées en *italique*.

Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de la société est responsable du flux de la marchandise et de l'information entre ses vendeurs et fournisseurs et les centres de distribution de la société et, finalement, ses magasins. Dans certains cas, des marchandises sont déplacées directement des vendeurs vers les magasins de la société. La société évalue continuellement ses méthodes de distribution incluant ses relations avec les vendeurs et fournisseurs, la technologie, les modes de transport et les installations. Lorsque la société le juge opportun, elle instaure des changements à ses infrastructures des chaînes d'approvisionnement pour assurer un système continu de fiabilité et de coûts efficaces.

Le réseau de la chaîne d'approvisionnement et de distribution de la société compte 26 entrepôts et centres de distribution dont la société est soit propriétaire soit locataire. La société a également recours à des services logistiques tiers, y compris ceux d'un centre d'entreposage et de distribution situé à Pickering, (Ontario), dédié à la distribution d'articles d'usage courant. La société utilise différents modes de transport incluant son propre parc de camions et a recours à des transporteurs tiers et au transport maritime et par rail. Pour le transport, la société n'est tributaire d'aucun tiers.

Au cours des dernières années, la société a dû relever des défis en ce qui a trait au réseau de la chaîne d'approvisionnement et plus particulièrement le stockage sur tablette des magasins. Ces défis sont en partie relevés, en s'assurant que le réseau de la chaîne d'approvisionnement de la société opère à partir d'un système national en mettant l'accent sur l'efficacité de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, y compris prévisions, livraison, réception et réapprovisionnement efficaces.

Un nouveau centre de distribution alimentaire à Ajax (Ontario) démarrera ses activités en 2008.

Saisonnalité

Les activités de la société relatives à l'alimentaire sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées au cours de l'année, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de l'assortiment des articles proposés. Certains articles pour la maison ou d'usage courant sont sujets à un plus grand nombre de fluctuations saisonnières.

Activités à l'étranger

La Glenhuron Bank Limited, une filiale indirecte à part entière de la société, a des activités à la Barbade et exploite divers secteurs de services financiers notamment la gestion de capitaux et les services afférents à la trésorerie. La société n'est pas tributaire de ces activités.

Salariés

En date du 30 décembre 2006, l'effectif de la société et de ses franchisés compte plus de 139 000 personnes à temps plein et à temps partiel. Une majorité importante des salariés oeuvrant dans les magasins et centres de distribution de la société sont syndiqués.

Octroi de prêts

Dans le cadre de l'offre de la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président* à sa clientèle, la Banque *le Choix du Président* accorde du crédit à sa clientèle dans le but d'accroître la fidélisation de celle-ci de même que la rentabilité de la société. Les politiques de gestion du risque approuvées par le conseil prévoient la gouvernance et la supervision nécessaire à une gestion et un contrôle efficaces des risques potentiels associés au crédit accordé. Afin de minimiser le risque associé au crédit accordé, la Banque *le Choix du Président* utilise des techniques rigoureuses de pointage dans l'évaluation des risques clients, contrôle activement le portefeuille de cartes de crédit et passe en revue les techniques de même que la technologie pouvant améliorer l'efficacité de ses mécanismes de collection. De plus, lesdits montants exigibles sont répartis parmi un grand groupe diversifié d'utilisateurs de carte de crédit.

Questions environnementales et questions en matière de santé et sécurité

La société a des programmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité en milieu de travail et a établi des méthodes et procédures visant à assurer le respect de toutes les exigences législatives applicables en matière d'environnement. À cette fin, la société procède à des évaluations de risques pour l'environnement et vérifications environnementales par l'intermédiaire de ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes de sensibilisation des salariés à tous ses sites d'exploitation. La société s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité afin d'affronter les pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière d'une saine gestion environnementale et de questions d'ordre écologique. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas d'incidence importante sur la performance financière de la société et aucune pareille incidence n'est prévue.

Le comité de l'environnement et de santé et sécurité du conseil reçoit régulièrement des rapports de la direction qui passent en revue les questions actuelles et potentielles futures, qui identifient des préoccupations liées à de nouveaux règlements ou lois, de même que les initiatives de communication pertinentes. Le personnel dédié aux questions environnementales de la société travaille en étroite

collaboration avec tous les secteurs d'exploitation de la société afin de s'assurer que toutes les normes de la société sont satisfaites.

Soutien à la collectivité

De concert avec ses salariés, la société offre son soutien aux organisations locales et contribue à leur développement par l'intermédiaire de ses diverses divisions d'exploitation en parrainant de nombreuses campagnes de collecte de fonds pour des organismes de charité et en développant des programmes d'insertion en milieu de travail à l'intention de personnes aux prises avec une déficience physique ou intellectuelle. La société a mis sur pied la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* qui a pour mission d'aider les enfants aux prises avec une déficience physique ou intellectuelle.

Innocuité des aliments et étiquetage

La société est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des obligations et dépenses potentielles liées à des défauts d'articles, à l'innocuité des aliments et à leur manipulation. Ces responsabilités peuvent découler du stockage, de la distribution et de la présentation des articles, et en ce qui concerne les articles de marques contrôlées de la société, à leur fabrication, leur emballage et leur conception.

Une grande partie du chiffre d'affaires de la société provient de l'alimentaire et la société pourrait se trouver dans une position de vulnérabilité advenant un important problème d'intoxication d'origine alimentaire ou un nombre accru de préoccupations à l'égard de la santé publique liées à certains articles alimentaires. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière de la société. Dans pareille éventualité, des procédures sont en place pour gérer une crise de ce genre. Ces procédures sont conçues pour identifier les risques, s'assurer que les communications avec les salariés et les consommateurs sont claires et que les articles potentiellement dangereux sont rapidement retirés des inventaires. Au cas où pareil événement surviendrait, seule une exécution bien orchestrée de ces procédures assurera le succès de pareille intervention. Les risques liés à l'innocuité des aliments sont couverts par le programme d'assurances de la société. De plus, la société applique des procédures et des programmes en matière d'innocuité des aliments qui traitent des normes de préparation et de manipulation sécuritaires des aliments. La société s'applique à employer les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution des articles alimentaires. Elle soutient avec dynamisme la sensibilisation auprès des consommateurs sur la manipulation et la consommation sécuritaires des aliments.

La société s'efforce de faire en sorte que les articles de ses marques contrôlées portent un étiquetage informatif ayant trait à la nutrition afin que les consommateurs sensibilisés à une nutrition « santé » puissent faire des choix éclairés.

Protection de la vie privée et comportement éthique

La société s'engage à gérer ses activités de façon convenable et responsable, et ce, sur tous les plans. La société s'est dotée d'un Code de conduite dans les affaires qui énonce les attentes de la société quant au comportement adéquat et conforme à l'éthique de tous ses administrateurs et salariés. De plus, la société a mis en place un comité d'éthique et de conduite dans les affaires, lequel vérifie l'observation dudit code et traite des questions qui surviennent en matière de conduite dans les affaires et d'éthique commerciale. La société a aussi une politique de protection de la vie privée qui stipule son engagement quant à la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels.

La société encourage la dénonciation des comportements contraire à l'éthique et a mis sur pied une ligne téléphonique anonyme sans frais qui peut être utilisée par les salariés afin de signaler des irrégularités

soupçonnées dans les pratiques comptables, les contrôles internes ou la vérification ou les comportements manquant d'éthique pouvant affecter la société.

La société a adopté un Code à l'intention des fournisseurs qui énonce les attentes de la société à l'égard des fournisseurs pour ce qui est de la démarche sociale, environnementale ainsi que de l'observation des lois.

Risques et gestion des risques

Chaque année, la société procède à une évaluation des risques de l'entreprise (une « ERE ») afin de déterminer les principaux risques qu'elle encourt et elle évalue l'efficacité de la gestion des risques en ce qui a trait à chacun de ces risques. L'évaluation repose principalement sur des discussions menées avec les membres de la haute direction, lesquels évaluent les répercussions éventuelles des risques et la probabilité d'une incidence négative. Les résultats de l'ERE servent à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques, à affecter les ressources de façon efficace et à documenter l'orientation globale de l'entreprise. Le comité de vérification reçoit un rapport sur l'ERE. Les risques identifiés pour 2006 incluent notamment : technologie de l'information, satisfaction du client, surstockage, innocuité des aliments, ressources humaines, concurrence et relations du travail.

Une description de ces risques et d'autres risques figure à la section « rapport de gestion » aux pages 27 à 33 du rapport annuel 2006 de la société, laquelle est intégrée dans les présentes par renvoi.

De plus amples renseignements sur l'entreprise de la société se trouvent dans le rapport de gestion. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi.

COMPOSITION DU CAPITAL-ACTIONS ET MARCHÉ POUR LES TITRES

Capital-actions, actions ordinaires

Le capital-actions de Les Compagnies Loblaw limitée est entièrement composé d'actions ordinaires comportant droit de vote, soit un vote par action ordinaire. Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit, sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions afférents à toute autre catégorie d'actions de la société, de recevoir tout dividende déclaré par la société et de recevoir à la dissolution de la société, le cas échéant, les biens qui lui restent. Le 30 décembre 2006, on dénombrait 274 173 564 actions ordinaires émises et en circulation et 5 696 détenteurs inscrits d'actions ordinaires. Il y a un nombre illimité d'actions ordinaires autorisées.

Volume et cours des actions ordinaires

Les actions ordinaires de Les Compagnies Loblaw limitée sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole boursier « L ». Les cours extrêmes de clôture mensuels des marchés et le volume moyen quotidien transigé sur une base mensuelle pour les actions ordinaires de Les Compagnies Loblaw limitée pour l'exercice se terminant le 30 décembre 2006 étaient comme suit :

<u>Mois</u>	<u>Haut</u> (en dollars par action ordinaire)	<u>Bas</u> (en dollars par action ordinaire)	<u>Volume moyen</u> <u>quotidien par mois</u> (en actions)
Janvier	58,10	52,85	691 368
Février	58,69	54,05	401 429
Mars	58,50	55,10	213 016
Avril	57,83	54,05	238 151
Mai	57,30	53,06	340 928
Juin	54,76	51,50	257 786
Juillet	53,45	48,45	326 649
Août	52,30	47,08	385 331
Septembre	51,74	47,29	458 899
Octobre	48,17	45,22	388 795
Novembre	47,99	44,92	537 508
Décembre	51,00	47,25	350 713

Les billets moyen terme (« BMT ») de Les Compagnies Loblaw limitée ne sont ni négociés ni cotés sur une bourse reconnue.

Notation financière (normes canadiennes)

La notation financière de Les Compagnies Loblaw limitée relativement à ses valeurs mobilières est comme suit :

	<u>Dominion Bond Rating</u> <u>Service</u>	<u>Standard &</u> <u>Poor's</u>
Effets de commerce	R-1 (bas)	A-1 (bas)
Billets moyen terme	A	A -
Autres billets et débetures	A	A -

Au cours du troisième trimestre 2006, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a abaissé la notation des billets moyen terme et débetures de la société passant d'une notation « A (haut) » à « A » alors que les effets de commerce ont été confirmés à « R-1 (bas) ». Dans les deux cas, la perspective de notation est passée de « négative » à « stable ». Au cours du quatrième trimestre 2006, Standard & Poor's (« S&P ») a abaissé la notation de la dette long terme et effets de commerce de la société passant respectivement d'une notation « A » à « A- » et d'une notation « A- 1 (moyen) » à « A- 1 (bas) ». La mise sous surveillance avec implications négatives pour la société a été retirée et la perspective de notation a été changée à « stable ».

Subséquentement à la fin de l'exercice, DBRS a placé sous examen avec implications négatives les débetures et billets moyen terme de la société et par la même occasion, a confirmé la notation des effets

de commerce de la société avec la perspective « stable » ; dans cette même période, S&P a mis sous surveillance avec implications négatives la dette long terme et effets de commerce de la société.

Les agences de notation ont établi la notation financière à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à Les Compagnies Loblaw limitée. Cette notation a pour but de donner une indication du risque que Les Compagnies Loblaw limitée ne remplira pas ses obligations en temps opportun. Pareille notation ne représente pas une recommandation d'acquérir, de vendre ou de garder les titres et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de notation.

Une définition des catégories de chaque notation a été obtenue des agences respectives à partir de leur site web et est présentée ci-dessous :

Dominion Bond Rating Service (DBRS)

Effets de commerce

Note : R-1 (bas) : La notation R-1 (bas) de la dette court terme est d'une qualité de crédit satisfaisante. La solidité de l'ensemble et la perspective des principaux ratios concernant les liquidités, la dette et la rentabilité ne sont pas aussi favorables qu'avec une catégorie plus élevée, mais ces considérations sont tout de même convenables. Tout facteur négatif qui existe est considéré comme pouvant être surmonté et l'entité est normalement de taille suffisante pour déployer une quelconque influence dans son secteur industriel.

Dette long terme (Billets moyen terme, autres billets et débetures)

Note : A : La notation « A » de la dette long terme est d'une qualité de crédit satisfaisante. La protection du capital et des intérêts demeure substantielle, mais le degré de solidité est moins élevé que pour les entités notées AA. Bien que cette note soit convenable, les entités dans la catégorie « A » sont considérées comme étant plus fragiles lors de conditions économiques défavorables et ont de plus grandes tendances cycliques que les sociétés qui ont une note plus élevée.

Chaque catégorie de notation de DBRS est annotée par l'une des trois perspectives de notation « positive », « stable » ou « négative ». La perspective de notation donne à l'investisseur l'opinion de DBRS sur l'évolution de la notation en question. Toutefois, l'investisseur ne doit pas présumer du caractère certain d'une perspective positive ou négative, pas plus qu'un changement dans la notation est imminent. Les notations « sous examen » recevront l'une des trois mentions provisoires suivantes : « implications négatives », « implications positives », ou « implications indéterminées ». Ces implications qualificatives reflètent l'évaluation préliminaire de DBRS de l'incidence sur la qualité du crédit du titre/de l'émetteur. Bien que les trois mentions provisoires puissent offrir une orientation aux souscripteurs, les situations et implications potentielles de notation peuvent varier énormément et la détermination de notation définitive peut différer de son évaluation préliminaire. Une vérification au préalable supplémentaire doit être complétée pour chacune desdites mentions provisoires afin de déterminer la notation qui s'applique. À cet égard, bien que la notation précédente puisse ne plus être pertinente ni fiable aux fins d'évaluer la qualité du crédit, les trois mentions provisoires tentent de communiquer une orientation initiale quant aux résultats de notation possibles une fois le processus de vérification au préalable terminé et le point de vue de DBRS arrêté.

Standard & Poor's (S&P)

Effets de commerce

Note : A-1 (bas) : Une obligation court terme notée « A-1 » est notée dans la catégorie investissement de S&P. La note démontre une forte aptitude au service normal de la dette. Dans cette catégorie, le signe (+) désignant certaines obligations indique une très forte aptitude au service normal de la dette.

Dette long terme (Billets moyen terme, autres billets et débentures)

Note : A - : Une obligation notée « A » démontre une forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une sensibilité plus accrue aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques que les catégories avec une note plus élevée.

Une perspective de notation S&P établit l'orientation moyen terme (habituellement de 6 mois à 2 ans) de la notation potentielle à long terme. Dans le processus pour déterminer la perspective de notation, les changements de la conjoncture économique et commerciale sont pris en considération. Une perspective n'est pas nécessairement le précurseur d'un changement dans la notation ou d'une « mise sous surveillance ». Une perspective négative signifie que la notation peut être abaissée.

Une mise sous surveillance S&P met en évidence l'orientation potentielle d'une notation court terme ou long terme. Elle cerne les événements prévisibles et tendances à court terme qui entraînent la mise sous surveillance spéciale des notations par l'équipe d'analystes S&P. Pareils événements peuvent inclure : fusion, refonte de capital, référendum des votants, mesures de réglementation ou évolution anticipée des activités d'exploitation. Les notations figurent à la « mise sous surveillance » lorsqu'un pareil événement se produit ou une déviation d'une tendance se produit et que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la notation actuelle. Une inscription ne signifie toutefois pas qu'un changement de notation est inévitable et, lorsque possible, une fourchette de notations de remplacement sera présentée. La mise sous surveillance n'est pas destinée à inclure toutes les notations sous examen et des changements de notation peuvent se produire même si celles-ci n'ont pas figuré au préalable à la « mise sous surveillance ». La désignation « positive » signifie qu'une notation peut être haussée, la désignation « négative » signifie qu'une notation peut être abaissée et la désignation « indéterminée » signifie qu'une notation peut être haussée, abaissée ou confirmée.

DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

La déclaration et le versement de dividendes sont laissés à la discrétion du conseil. La politique en matière de dividendes de Les Compagnies Loblaw limitée consiste à maintenir des versements de dividendes stables, équivalant à environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base ajusté par action ordinaire¹ de l'exercice précédent, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins en flux de trésorerie futurs et des occasions de placement. Actuellement, il n'existe aucune restriction qui pourrait empêcher Les Compagnies Loblaw limitée de verser des dividendes à des niveaux semblables que par les années passées. Les montants des dividendes en espèces déclarés par action pour chacun des trois derniers exercices terminés se chiffrent comme suit :

¹ Consulter les mesures financières non conformes aux PCGR à la rubrique « Bénéfice net de base par action ordinaire ajusté » à la page 42 du rapport de gestion

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Dividende déclaré par action ordinaire	0,84 \$	0,84 \$	0,76 \$

Postérieurement à la fin de l'exercice 2006, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} avril 2007.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

La liste suivante des administrateurs et membres de la direction est à jour en date du 13 mars 2007.

Administrateurs

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Galen G. Weston ¹ (Ontario) Canada	Président exécutif du conseil de la société	2006
Allan L. Leighton ¹ Londres, Angleterre	Vice-président du conseil de la société et de George Weston limitée et président du conseil du Royal Mail Group	2006
Paul M. Beeston, C.M. ^{2,5} (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	2005
Gordon A.M. Currie ⁴ (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, secrétaire et chef du service juridique de George Weston limitée	2006
Camilla H. Dalglish ⁵ (Ontario) Canada	Administratrice de sociétés	1991
Anthony S. Fell, O.C. ^{3*, 4*} (Ontario) Canada	Président du conseil de RBC Marché des Capitaux Inc., une société financière et de placements	2001
Anthony R. Graham ^{1,3,4} (Ontario) Canada	Président de Wittington Investments, Limited, une société holding contrôlée par M. W.G. Weston, président du conseil de George Weston limitée	1999
Nancy H.O. Lockhart, O. Ont. ^{3,5*} (Ontario) Canada	Directrice générale de Frum Development Group, une société de promotion immobilière	2005
Pierre Michaud, C.M. ⁵ (Québec) Canada	Président du conseil de Provigo Inc., une filiale de la société	1999
Thomas C. O'Neill ^{2*} (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	2003

G. Joseph Reddington ³ Arizona, États-Unis	Administrateur de sociétés	1994
John D. Wetmore ^{2,4} (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	2006
Joseph H. Wright ^{2,3,4} (Ontario) Canada	Directeur associé de Barnagain Capital, une société de placements	1996

1. Comité de direction
2. Comité de vérification
3. Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et de la rémunération
4. Comité de la retraite et des avantages sociaux
5. Comité de l'environnement et de la santé et sécurité
- * Président de comité

Tous les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de la société ou jusqu'à ce que leurs remplaçants sont dûment élus ou nommés.

Membres de la direction

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>
Galen G. Weston (Ontario) Canada	Président exécutif du conseil
Allan L. Leighton Londres, Angleterre	Vice-président du conseil
Mark Foote (Ontario) Canada	Président et chef de la mise en marché
Dalton Philips (Ontario) Canada	Vice-président exécutif Chef de l'exploitation
William M. Wells (Ontario) Canada	Chef de la direction financière (à compter d'avril, 2007)
Robert Adams (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, Magasin à escompte
David K. Bragg (Ontario) Canada	Vice-président exécutif
Mark Butler, (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, Marché de l'Ontario
Barry K. Columb (Ontario) Canada	Vice-président exécutif

Daniel Dufresne (Québec) Canada	Vice-président exécutif Marché du Québec
Grant Froese (Alberta) Canada	Vice-président exécutif, Marché de l'Ouest
Andrew Iacobucci (Ontario) Canada	Vice-président exécutif Superstore
Joseph Jackman (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, Marketing
Andrew MacIsaac (Nouvelle-Écosse) Canada	Vice-président exécutif, Marché de l'Atlantique
Richard P. Mavrinnac (Ontario) Canada	Vice-président exécutif
Peter McMahon (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, Chaîne d'approvisionnement et TI
Frank Rocchetti (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, Marchandise générale
Pietro Satriano (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, Secteur alimentaire
Vince Scorniaenchi (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, Great Foods
Robert A Balcom (Ontario) Canada	Vice-président principal, Secrétaire et chef du service juridique
Roy R. Conliffe, (Ontario) Canada	Vice-président principal, Relations du travail
Karen Hanna (Ontario) Canada	Vice-présidente principale, Ressources humaines
Louise M. Lacchin (Ontario) Canada	Vice-présidente principale, Finances
Michael Lovsin (Ontario) Canada	Vice-président principal, Produits de pharmacie et de beauté-santé
Ann Weir (Ontario) Canada	Vice-présidente principale, Vérification interne et conformité aux contrôles internes
Joseph J. Wilke (Ontario) Canada	Vice-président principal, Communication de l'information financière et contrôles

Geoffrey H. Wilson
(Ontario) Canada

Vice-président principal,
Services financiers et relations avec les investisseurs

Tous les administrateurs et cadres supérieurs susdits occupent depuis les cinq dernières années leur poste actuel ou d'autres postes auprès de la même société ou organisme ou auprès de sociétés ou organismes associés, à l'exception de : M. Barry K. Columb qui était président de CitiCards Canada; M. Gordon A.M. Currie qui était vice-président principal et chef du service juridique de Direct Energy Marketing Limited et auparavant associé dans le cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon s.r.l.; M. Mark Foote qui était président de Canadian Tire Retail; M^{me} Karen Hanna qui était vice-présidente principale, relations humaines de Torstar; M. Andrew Iacobucci qui était directeur de clientèle à l'international de Monitor Group, M. J. Jackman qui était président du conseil de Perennial Design ; M. Michael Lovsin qui était vice-président marchandisage cosmétiques et fragrances auprès d'Ulta Salons aux États-Unis et auparavant était vice-président gestion de catégorie auprès de Shoppers Drug Mart Corporation ; M. P. McMahon qui était cadre dirigeant de Wal-Mart Europe; M. T. C. O'Neill qui était auparavant président du conseil de PricewaterhouseCoopers Consulting; M. Dalton Philips qui était chef de la direction de Brown, Thomas et auparavant chef de l'exploitation de la division internationale de Wal-Mart; M. Frank Rocchetti qui était vice-président principal, Chef négociant auprès de Sears Canada; M. P. Satriano qui était vice-président principal au Loyalty Group/Air Miles; M. William Wells qui à la date de la présente notice est chef de la direction financière auprès de Bunge Limited et a détenu auparavant des postes de cadre supérieur en finances auprès de McDonald's Corporation; et M. J. Wetmore qui était vice-président du Contact Centre Development d'IBM Americas et auparavant président et chef de la direction d'IBM Canada;

De juillet 2005 à avril 2006, M. Wright a été un administrateur de Hollinger Inc. et il est soumis, depuis le 25 avril 2006, à une interdiction d'opérations sur valeurs (IOV) relative à la négociation de titres de la société. L'IOV s'applique à toute personne qui a été administrateur, membre de la direction ou initié de la société après le 30 septembre 2003, fin de l'exercice visé par les derniers états financiers déposés par la société.

M. Wright était auparavant administrateur de Fantom Technologies Inc. qui, en octobre 2001, soit après la démission de M. Wright du conseil d'administration, a déposé une requête pour la protection de la cour aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. M. Wright était auparavant administrateur de Hip Interactive Corp. qui a également fait l'objet en juillet 2005, soit après la démission de M. Wright du conseil d'administration, d'une requête pour la nomination d'un séquestre aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

En date du 30 décembre 2006, George Weston limitée détenait en propriété réelle directement ou indirectement par l'intermédiaire de Weston Food Distribution Inc. et Weston Holdings Limited 169 576 651 actions ordinaires soit 61,85 % des actions ordinaires en circulation. George Weston limitée est contrôlée par M. W. Galen Weston. Les administrateurs et cadres supérieurs en tant que groupe détenaient en propriété réelle moins de 1 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société ou exerçaient un contrôle ou la haute main sur ces actions.

ACTIONS EN JUSTICE

La société, dans le cours usuel de ses activités, est nommée partie défenderesse dans des poursuites judiciaires ou peut entamer des poursuites judiciaires contre des tiers. Il y a actuellement une poursuite d'importance dans laquelle la société est nommée partie défenderesse. Ladite poursuite est décrite ci-dessous.

Subséquentement, à la fin de l'exercice, la société a reçu signification d'une poursuite intentée devant la Cour supérieure de l'Ontario par certains bénéficiaires d'un régime de retraite multipatronal. Dans leur poursuite contre les employeurs et fiduciaires du régime, les parties demanderesse allèguent dans leur déclaration que les actifs du régime ont été mal gérés. La société est un des employeurs visés par l'action en justice. Dans la déclaration, des dommages-intérêts de un milliard de dollars sont demandés dans l'action qui compte 17 parties défenderesses. De plus, les parties demanderesse demandent qu'une des parties défenderesses soit nommée pour représenter l'ensemble des employeurs membres du régime de retraite. L'action est conçue de façon à représenter tous les bénéficiaires du régime de retraite multipatronal. L'action est à ses débuts et la société entend se défendre vigoureusement. La défense des parties défenderesses n'a encore été déposée.

OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée, et les sociétés du même groupe sont des personnes apparentées. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les personnes apparentées et à acquitter tous les soldes dus avec celles-ci selon les conditions du marché.

Les opérations entre personnes apparentées de la société et Weston incluent : achats d'inventaire, entente de partage de coûts, affaires immobilières, emprunts et prêts, affaires fiscales et ententes de gestion. De plus amples renseignements sur les opérations entre personnes apparentées se trouvent dans le rapport de gestion. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Services aux Investisseurs Computershare Inc est l'agent des transferts et l'agent-comptable des registres de la société et est située à Toronto, Canada.

EXPERTS

KMPG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est le vérificateur de la société et produit le Rapport des vérificateurs aux actionnaires eu égard aux états financiers consolidés annuels vérifiés de la société. KMPG s.r.l./ s.e.n.c.r.l. est indépendant de la société au sens des « Rules of Professional Conduct du Institute of Chartered Accountants of Ontario ».

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

La charte du comité de vérification, telle qu'approuvée par le conseil le 7 mars 2006, est incluse à l'Annexe A. Les membres du comité de vérification sont mentionnés ci-dessous. Tous les membres du comité de vérification sont indépendants et ont des compétences financières (au sens attribué à l'expression dans le Règlement de l'Autorité des marchés financiers 52-110) et leurs antécédents professionnels et formation en rapport à leur rôle à titre de membre du comité de vérification sont comme suit :

M. Beeston est un F.C.A. et était auparavant président et chef de la direction de la Major League Baseball. Il détient un diplôme B.A. de la University of Western Ontario.

M. O'Neill est un F.C.A. Il était auparavant chef de la direction de PricewaterhouseCoopers Consulting, chef de l'exploitation de PricewaterhouseCoopers LLP, Global et chef de la direction de PricewaterhouseCoopers LLP, Canada. M. O'Neill détient un diplôme B. Comm. de l'Université Queen's.

M. Wetmore était auparavant président, chef de la direction et chef de la direction financière d'IBM Canada. Il a également occupé des postes de cadre supérieur en finances auprès d'IBM Americas. M. Wetmore détient un baccalauréat en mathématiques (spécialisé) de l'Université de Waterloo et a aussi complété l'Advanced Executive Program de la Kellogg School de l'Université Northwestern.

M. Wright est associé directeur de Barnagain Capital et était auparavant président et chef de la direction de la Société de Banque Suisse (Canada). Il détient un diplôme B.A. *magna cum laude* de l'Université Princeton.

HONORAIRES DE VÉRIFICATION EXTERNE

L'ensemble des honoraires de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour services professionnels nécessaires à la vérification et à la préparation des états financiers de la société et pour autres services rendus au cours des exercices 2006 et 2005 se répartit comme suit :

	2006 Réel (en milliers de dollars)	2005 Réel (en milliers de dollars)
Honoraires de vérification ⁽¹⁾	1 977	1 905
Honoraires pour services afférents à la vérification ⁽²⁾	847	726
Honoraires pour services-conseils en fiscalité ⁽³⁾	102	65
Tous les autres honoraires ⁽⁴⁾	217	34
Total des honoraires	3 143	2 730

- (1) Les honoraires de vérification incluent les honoraires pour services rendus à l'occasion de la vérification des états financiers consolidés de la société.
- (2) Les honoraires pour services afférents à la vérification incluent la certification et les services afférents qui sont effectués par le vérificateur de la société. Ces services incluent les consultations en matière de comptabilité se rapportant à l'examen des résultats trimestriels communiqués aux actionnaires, à la vérification des régimes de retraite, aux lettres d'accord présumé et à l'interprétation des normes en matière de déclarations comptables et financières.
- (3) Les honoraires pour services-conseils en fiscalité incluent les honoraires pour la fourniture d'aide relativement à des questions touchant la planification fiscale, y compris les taxes à la consommation.
- (4) Autres honoraires pour services liés à la gestion des risques, aux contrôles internes/à la conformité, à l'observation des lois et/ou règlements.

La charte exposant le mandat du comité de vérification prévoit que tout service autre que de vérification rendu par le vérificateur doit être approuvé au préalable par le comité de vérification. Le comité de vérification peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, le pouvoir d'approuver au préalable tout service autre que de vérification devant être rendu par le vérificateur, dans la mesure permise par la loi.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et les prêts aux administrateurs et membres de la direction, les principaux porteurs de titres de la société, les titres dont l'émission est autorisée aux fins de régimes de rémunération à base d'actions, le cas échéant, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction aux fins de l'assemblée annuelle et extraordinaire qui se tiendra le 1^{er} mai 2007. D'autres renseignements financiers sont aussi fournis dans les états financiers consolidés de la société et le rapport de gestion relatifs au dernier exercice complété.
2. Des informations supplémentaires ont été déposées auprès du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et peuvent être consultées en ligne au www.sedar.com et au bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), organisme de réglementation principal de la Banque *le Choix du Président*, filiale de la société.

L'adresse Internet de la société est : www.loblaw.ca.

CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

de

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Approuvée par le conseil d'administration le 5 mars 2007

TABLE DES MATIÈRES

1. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ	1
2. MEMBRES DU COMITÉ.....	1
3. PRÉSIDENT DU COMITÉ	2
4. DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE.....	2
5. QUORUM, DESTITUTION ET POSTES VACANTS	2
6. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES.....	2
(a) Nomination et examen du vérificateur.....	2
(b) Confirmation de l'indépendance du vérificateur.....	3
(c) Rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus	3
(d) Approbation préalable des services non liés à la vérification	3
(e) Communications avec le vérificateur	4
(f) Révision du programme de vérification.....	4
(g) Révision des honoraires de vérification	4
(h) Révision des états financiers annuels vérifiés	4
(i) Révision des états financiers intermédiaires.....	6
(j) Autre information financière	6
(k) Révision des prospectus et des autres documents réglementaires.....	6
(l) Opérations entre personnes apparentées.....	7
(m) Examen de la fonction de vérification interne.....	7
(n) Relations avec la direction.....	7
(o) Surveillance des contrôles internes et des contrôles sur la communication de l'information.....	8
(p) Respect des dispositions prévues par la législation.....	8
(q) Gestion des risques.....	8
(r) Questions fiscales.....	8
(s) Politiques en matière de recrutement.....	8
7. PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES	8
8. COMPTES RENDUS AU CONSEIL.....	8
9. RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION	9
10. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS.....	9
11. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS	9

CHARTRE EXPOSANT LE MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

de

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

1. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Il incombe au Comité de vérification d'aider le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») dans son rôle de surveillance relatif :

- à l'intégrité des états financiers de la société;
- au respect par la société des exigences juridiques et réglementaires afférentes aux états financiers de la société;
- aux compétences, à l'indépendance et au rendement du vérificateur externe de la société (le « vérificateur »);
- au contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi qu'aux contrôles et procédures en matière de communication de l'information;
- au rendement de la fonction de vérification interne de la société; et
- d'accomplir les autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles déléguées au Comité de vérification par le Conseil.

2. MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité de vérification se compose d'au moins trois administrateurs nommés par le Conseil. Les membres du Comité de vérification sont choisis par le Conseil et recommandés par le Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et nominations et de la rémunération de la société. Les critères de sélection des membres du Comité de vérification sont décrits ci-après, dans la mesure où ceux-ci sont imposés par la législation qui s'applique :

- chaque membre est un administrateur indépendant; et
- chaque membre a des compétences financières.

Aux fins de la présente charte, l'expression « indépendant » et l'expression « a ou possède des compétences financières » ont chacun le sens qui leur est respectivement attribué par le Règlement 52-110 sur le *comité de vérification*, ainsi que toute modification pouvant y être apportée.

3. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Chaque année, le Conseil nomme un président du Comité de vérification parmi les membres. Advenant le cas où le Conseil ne nomme pas de président du Comité de vérification, le président en poste y demeure jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé. Le Conseil adopte et approuve de temps à autre une description de poste pour le poste de président du comité qui précise son rôle et ses responsabilités.

4. DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son mandat de membre auprès du Comité de vérification soit terminé ou que le membre soit destitué.

5. QUORUM, DESTITUTION ET POSTES VACANTS

La présence de la majorité des membres du Comité de vérification est requise pour former quorum. Tout membre peut être destitué et remplacé en tout temps par le Conseil qui pourvoit aux postes vacants au sein du Comité de vérification en y nommant des personnes choisies parmi les membres du Conseil. Si un poste est vacant au sein du Comité de vérification, ses membres en exercice peuvent exercer tous les pouvoirs du Comité de vérification à la condition d'atteindre le quorum requis.

6. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES

Il incombe au Comité de vérification de s'acquitter des tâches précisées ci-dessous ainsi que de toute autre tâche que lui délègue spécifiquement le Conseil.

(a) Nomination et examen du vérificateur

Le vérificateur doit rendre des comptes, en définitive, au Comité de vérification à titre de représentants des actionnaires. Le Comité de vérification est directement responsable de la surveillance des travaux du vérificateur. En conséquence, le Comité de vérification doit évaluer la relation existant entre la société et le vérificateur et demeure responsable de cette relation. Plus spécifiquement, le Comité de vérification doit :

- choisir, évaluer et nommer le vérificateur qui sera proposé aux actionnaires pour une nomination ou afin de reconduire un mandat, le cas échéant;
- examiner la lettre-contrat du vérificateur;

- au moins une fois l'an, obtenir et examiner un rapport du vérificateur décrivant :
 - les procédures internes du vérificateur en matière de contrôle de qualité de son travail; et
 - toute question importante soulevée par l'examen de contrôle de qualité interne le plus récent, l'examen par ses pairs, l'examen par toute entité indépendante de surveillance tel le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou les autorités gouvernementales ou corporations professionnelles au cours des cinq années antérieures ayant trait à une ou plusieurs vérifications indépendantes effectuées par le vérificateur et les mesures prises pour corriger les problèmes soulevés au cours de ces examens.

(b) Confirmation de l'indépendance du vérificateur

Au moins une fois l'an, et avant que le vérificateur n'émette son rapport sur les états financiers annuels, le Comité de vérification doit :

- s'assurer que le vérificateur présente une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations existant entre le vérificateur et la société;
- discuter avec le vérificateur de tout service ou relation divulguée qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité du vérificateur; et
- obtenir une déclaration écrite de la part du vérificateur confirmant son objectivité et indépendance conformément aux Règles de conduite professionnelle et au Code de déontologie adoptés par l'institut provincial ou l'Ordre des comptables agréés dont il est membre.

(c) Rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus

Le Comité de vérification doit, après avoir tenu compte de l'opinion de la direction, évaluer le rendement du vérificateur et de l'associé responsable de la mission/associés retenus et juger s'il est approprié ou non de procéder à la rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus.

(d) Approbation préalable des services non liés à la vérification

Le Comité de vérification doit approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification pourvu qu'aucune approbation ne soit donnée pour des services interdits en vertu des règles du Conseil canadien sur la reddition des comptes ou des normes d'indépendance de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Avant de retenir les services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification, le Comité de vérification doit s'assurer de la compatibilité de ce service avec le maintien de l'indépendance du vérificateur. Le Comité de vérification peut approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour des services non liés à la vérification en adoptant

des politiques et procédures devant être suivies avant que le vérificateur ne soit retenu pour fournir de tels services non liés à la vérification. De plus, le Comité de vérification peut déléguer à un ou à plusieurs de ses membres le pouvoir d'approuver au préalable le recours au vérificateur pour tout service non lié à la vérification dans la mesure permise par la législation qui s'applique.

(e) Communications avec le vérificateur

Le Comité de vérification tient des réunions privées distinctes avec le vérificateur autant de fois que le Comité de vérification le juge approprié afin de s'acquitter de ses responsabilités (au moins une fois par trimestre) pour discuter de toute question qui le préoccupe ou qui préoccupe le vérificateur comme ce qui suit :

- les sujets qui feront l'objet de la lettre du vérificateur à la direction;
- si le vérificateur est satisfait ou non de la qualité et de l'efficacité des mécanismes et procédures d'enregistrement des données financières; et
- dans quelle mesure, le vérificateur est satisfait de la nature et de l'étendue de ses travaux de vérification.

(f) Révision du programme de vérification

Le Comité de vérification doit réviser d'avance le sommaire du programme de vérification établi par le vérificateur pour chaque vérification.

(g) Révision des honoraires de vérification

Le Comité de vérification est directement responsable de l'approbation des honoraires du vérificateur. En approuvant les honoraires du vérificateur, le Comité de vérification tient compte, entre autres, de ce qui suit : du nombre et de la nature des rapports émis par les vérificateurs, de la qualité des contrôles internes, de la taille, de la complexité et de la situation financière de la société et de l'ampleur de la vérification interne et des autres services de soutien fournis par la société au vérificateur.

(h) Révision des états financiers annuels vérifiés

Le Comité de vérification revoit les états financiers annuels vérifiés ainsi que le rapport du vérificateur s'y rattachant avant de les recommander au Conseil pour approbation afin d'évaluer s'ils donnent ou non, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie conformément aux PCGR. Le Comité de vérification examine également le rapport de gestion se rapportant aux états financiers annuels vérifiés.

Au cours de son examen, le Comité de vérification devrait :

- discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers annuels vérifiés et du rapport de gestion;
- examiner la qualité et non seulement l'acceptabilité des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des jugements exercés par la direction ainsi que les estimations ayant une incidence considérable sur les états financiers et la clarté de la communication de l'information présentée dans les états financiers;
- discuter avec le vérificateur de son rapport faisant référence à :
 - toutes les conventions et pratiques comptables importantes devant être appliquées;
 - toute autre méthode de traiter l'information financière prévue dans les PCGR et qui a été discutée avec la direction de la société, les ramifications découlant de l'utilisation d'autres méthodes de traitement et de communication de l'information et la méthode de traitement préconisée par les vérificateurs; et
 - toute autre correspondance importante entre le vérificateur et la direction de la société, notamment toute lettre de la direction ou liste des écarts non régularisés;
- discuter de toute analyse préparée par la direction et par le vérificateur faisant état de questions importantes se rapportant à la communication de l'information financière et les jugements exercés au cours de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes prévues dans les PCGR;
- discuter de l'incidence d'éléments hors bilan, d'ententes, d'obligations (y compris des éléments de passif éventuels) et de tout autre relation avec des entités non consolidées ou avec d'autres personnes pouvant avoir une incidence importante immédiate ou future sur la situation financière de la société, changements à la situation financière, résultats d'exploitation, financement, dépenses en immobilisation, ressources en capital ou éléments importants des revenus et dépenses;
- prendre connaissance de toute modification aux conventions et pratiques comptables et de leur incidence sur les états financiers de la société;
- discuter avec la direction et le vérificateur et, s'il y a lieu, avec les conseillers juridiques, de tout litige, de toute réclamation ou autre éventualité, y compris tout avis d'imposition pouvant avoir une incidence importante sur la situation financière de la société et la manière dont ces faits ont été relatés dans les états financiers;
- discuter avec la direction et le vérificateur de la correspondance avec les organismes de réglementation ou les organismes gouvernementaux, de plaintes formulées par les employés ou de rapports publiés qui soulèvent des questions importantes relativement aux états financiers ou aux conventions comptables;

- discuter avec le vérificateur de toute mesure spécifique de vérification appliquée pour contrer toute faiblesse importante, le cas échéant, au niveau du contrôle interne;
- discuter avec le vérificateur de toute difficulté survenue au cours du travail de vérification, y compris toute restriction imposée quant à l'ampleur de leurs procédures ou de l'accès à l'information demandée, des ajustements comptables proposés par le vérificateur n'ayant pas été appliqués (parce qu'ils étaient peu importants ou autre) ou d'importants désaccords avec la direction;
- prendre connaissance de tout autre fait qui, selon son jugement, devrait entrer en ligne de compte lors de la préparation de sa recommandation au Conseil en ce qui a trait à l'approbation des états financiers;
- s'assurer que les conventions et pratiques comptables appropriées ont été choisies et appliquées de la même manière pour toute la période; et
- s'assurer que la direction a mis en place des procédures appropriées afin de respecter la législation qui s'applique quant aux versements des impôts, des prestations de retraite et de la rémunération aux employés.

(i) Révision des états financiers intermédiaires

Le Comité de vérification retient également les services du vérificateur pour réviser les états financiers intermédiaires avant que ceux-ci ne soient examinés par le Comité de vérification. Le Comité de vérification devrait discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion afférent et, si le comité est satisfait que les états financiers intermédiaires donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, conformément aux PCGR, le Comité de vérification approuve les états financiers intermédiaires et révisé le rapport de gestion afférent pour le compte du Conseil.

(j) Autre information financière

Le Comité de vérification examine toute diffusion de l'information se rapportant aux bénéfices ainsi que la nature de toute information financière et indication sur les bénéfices fournis aux analystes et agences de notation financière conformément à la politique de la société en matière de communication de l'information. De plus, le Comité de vérification s'assure que des procédures adéquates sont en place pour que soit révisé tout renseignement diffusé au public comportant des informations extraites ou qui proviennent des états financiers de la société et doit évaluer à intervalles réguliers le caractère suffisant desdites procédures.

(k) Révision des prospectus et des autres documents réglementaires

Le Comité de vérification doit réviser tous les autres états financiers de la société dont l'approbation du Conseil est requise avant qu'ils ne soient rendus publics, y compris, sans toutefois s'y limiter, les états financiers à utiliser dans les prospectus ou autres documents

d'offres ou documents de nature publique et les états financiers exigés par les organismes de réglementation. Le Comité de vérification examine la notice annuelle de la société avant son dépôt.

(l) Opérations entre personnes apparentées

Le Comité de vérification examine toutes les opérations importantes entre personnes apparentées qui ne sont pas traitées par un « comité spécial » composé « d'administrateurs indépendants » conformément aux règles en matière de valeurs mobilières.

(m) Examen de la fonction de vérification interne

Le Comité de vérification examine également le mandat de la fonction de vérification interne, le budget, la planification des activités et la structure organisationnelle de la fonction de vérification interne pour s'assurer qu'elle est indépendante de la direction et qu'elle a les ressources suffisantes pour accomplir son mandat.

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec le cadre de direction chargé de la vérification interne aussi souvent que le Comité de vérification le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de toute question qui préoccupe le Comité de vérification ou le cadre de direction chargé de la vérification interne afin de confirmer que :

- tous les problèmes importants résolus ou à résoudre entre la direction et les vérificateurs ont été portés à son attention;
- les principaux risques des entreprises de la société ont été identifiés par la direction et des politiques et mécanismes appropriés ont été mis en œuvre pour gérer ces risques; et
- l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion est adéquate.

(n) Relations avec la direction

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec la direction aussi souvent que ledit comité le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de tout sujet qui préoccupe le Comité de vérification ou la direction.

(o) Surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures en matière de communication de l'information

Le Comité de vérification en collaboration avec la direction, examine le caractère adéquat du contrôle interne adopté par la société à l'égard de l'information financière.

Le Comité de vérification en collaboration avec la direction, examine l'efficacité des contrôles et procédures qui ont été adoptés pour assurer la communication de l'information

importante au sujet de la société et de ses filiales dont la communication est exigée en vertu de la législation qui s'applique ou des règles des bourses sur lesquelles les titres de la société sont inscrits ou cotés. Le Comité de vérification reçoit à intervalle régulier des rapports émis par le Comité de la communication de l'information de la société concernant le système de contrôles et de procédures de la société en matière de communication de l'information. Le Comité de vérification examine également au moins une fois l'an la Politique de la société en matière de communication de l'information.

(p) Respect des dispositions prévues par la législation

Le Comité de vérification, en collaboration avec le conseiller juridique, examine toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la société. Le Comité de vérification, en collaboration avec le conseiller juridique, devrait examiner les demandes de renseignements importants émanant des organismes de réglementation et des organismes gouvernementaux. Le Comité de vérification, en collaboration avec un représentant du Comité d'éthique et de conduite dans les affaires, doit examiner toute question importante résultant d'une violation connue ou soupçonnée du Code de conduite dans les affaires de la société et toute préoccupation importante relativement à des questions douteuses touchant la comptabilité ou la vérification et portée à leur attention par l'intermédiaire de la Ligne réponses en matière d'éthique de la société.

(q) Gestion des risques

Le Comité de vérification rencontre régulièrement la direction pour discuter des politiques de la société en matière d'évaluation et de gestion des risques.

(r) Questions fiscales

Le Comité de vérification examine la situation fiscale de la société.

(s) Politiques en matière de recrutement

Le Comité de vérification examine et approuve les politiques de la société en matière de recrutement d'associés du vérificateur externe actuel et antérieur de la société et de personnes spécialistes ou exerçant une profession travaillant auprès dudit vérificateur.

7. PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES

Le Comité de vérification contrôle l'efficacité des procédures de la société en vue de la réception, de la conservation et du suivi des plaintes reçues par la société concernant la comptabilité, les contrôles internes, les contrôles sur la communication de l'information ou les questions de vérification et en vue de la présentation par les employés de la société, en toute confidentialité et sous le couvert de l'anonymat, de leurs préoccupations relatives aux questions comptables, au contrôle interne ou à la vérification.

8. COMPTES RENDUS AU CONSEIL

Le Comité de vérification soumet des comptes rendus au Conseil sur :

- l'indépendance du vérificateur;
- le rendement du vérificateur et les recommandations du Comité de vérification quant à la poursuite ou non de son mandat;
- le rendement de la fonction de vérification interne;
- le caractère adéquat du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière, ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information;
- la révision par le Comité de vérification des états financiers annuels et intermédiaires de la société et tout rapprochement aux PCGR, y compris toute question se rapportant à la qualité ou à l'intégrité des états financiers et recommande au Conseil s'il doit ou non approuver les états financiers et tout rapprochement aux PCGR;
- la révision par le Comité de vérification du rapport de gestion annuel et des rapports de gestion intermédiaires de la direction;
- la révision par le Comité de vérification de la notice annuelle;
- le respect par la société des questions juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la société; et
- toutes les autres questions importantes traitées par le Comité de vérification.

9. RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le Comité de vérification devrait revoir la présente charte au moins une fois l'an et la soumettre à l'examen du Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et nominations et de la rémunération avec les modifications que le Comité de vérification propose. La charte accompagnée d'une recommandation est ensuite présentée au Conseil pour approbation avec les modifications additionnelles, le cas échéant, proposées par le Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et nominations et de la rémunération.

La présente Charte est affichée sur le site Web de la société.

10. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Comité se réunit au moins cinq fois l'an.

11. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS

Le Comité de vérification peut, aux frais de la société et sans l'autorisation du Conseil, employer les services d'experts juridiques, comptables ou autres qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions.